



COMMUNIQUE : le crédit du HCERES¹ en question.

Pour une évaluation bienveillante, transparente et équitable des unités de recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

En 2016, l'Association Française de Recherche en Activités Physiques et Sportives (AFRAPS), l'Association pour la Recherche sur l'Intervention en Sport (ARIS), la Société Française d'Histoire du Sport (SFHS), la Société de Sociologie du Sport de Langue Française (3SLF), la Société Francophone de Philosophie du Sport (SFΦS) et la Société de Management du Sport (S2MS) ont saisi le conseiller scientifique du HCERES chargé des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) d'une série de problèmes liés à la constitution et au fonctionnement du groupe de travail qui, en 2016, a eu pour mission de rédiger le guide d'évaluation des produits de la recherche pour les STAPS. Faute de réponse de sa part, ainsi que du Directeur du département d'évaluation de la recherche, le 26 janvier 2017, ces sociétés savantes ont saisi le Président du HCERES. Le 21 novembre 2017, ce dernier les a invités à prendre attache auprès du « coordinateur SHS » pour convenir d'un rendez-vous. La rencontre organisée le 20 mars 2018 a finalement conduit plusieurs responsables du HCERES à reconnaître l'existence de dysfonctionnements manifestes et à s'engager à les corriger.

Or, lors de la dernière vague (A) d'évaluation des unités de recherche en STAPS, le guide – produit dans des conditions problématiques et contesté par une partie de la communauté des STAPS – a manifestement fait l'objet d'une application différenciée selon les unités de recherche. Le 3 juillet 2020, une unité de recherche évaluée a ainsi été conduite à interpellier le HCERES pour dénoncer : 1) une application erronée du guide des produits de la recherche pour les STAPS ; 2) une inégalité de traitement. Les demandes de cette unité de recherche n'ont, à ce jour, pas reçu de réponse satisfaisante de la part du HCERES.

Au regard de ces éléments, **l'AFRAPS, l'ARIS, la SFHS, la 3SLF et la S2MS déplorent une situation qui, en plus de détruire le rapport de confiance nécessaire à tout travail d'évaluation sérieux et efficace, nuit à la crédibilité même du HCERES dans les communautés que ces sociétés savantes représentent.** Afin de tenter de restaurer un peu de cette confiance et de cette crédibilité, **ces cinq sociétés savantes demandent aujourd'hui publiquement au HCERES :**

- 1) qu'une enquête interne soit diligentée en vue de fournir des réponses claires à l'ensemble des questions restées sans réponse depuis trois ans et prendre les mesures qui s'imposent ;
- 2) d'apporter la garantie que les prochaines évaluations dans le domaine des STAPS respecteront, pour l'ensemble des unités évaluées, le référentiel dont le HCERES s'est doté ;
- 3) de veiller, plus largement, au respect de la charte d'évaluation datée du 6 juin 2016 selon laquelle le HCERES « *garantit à chaque entité évaluée l'égalité de traitement* » et « *s'assure que le comité d'experts procède à une évaluation impartiale, collégiale et indépendante* » ;
- 4) de respecter l'engagement pris, le 20 mars 2018, d'impliquer les sociétés savantes du domaine des STAPS dans la constitution d'un nouveau groupe de travail afin de faire évoluer le guide d'évaluation des produits de la recherche en STAPS, nouveau groupe dont le fonctionnement serait par ailleurs à la fois transparent et irréprochable sur le plan déontologique.

Contact : secretaire@3slf.fr

Sites web : <http://afraps.org>
<http://www.aris-intervention-sport.org>
<http://www.sfhs.fr>
<http://s2ms.eu>
<http://www.3slf.fr>

¹ Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.